

## Un nouveau lifting pour la “démocratie” hassanienne ?

---

Jean-François Clément

**En mars 1992, le roi du Maroc annonça une nouvelle réforme de la constitution. L'actuelle constitution date du 10 mars 1972. Elle a déjà été modifiée par les référendums des 22 et 30 mai 1980. Le but du souverain chérifien est, selon ses propres termes, "de modifier les dispositions qui organisent les rapports entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif afin d'établir un meilleur équilibre entre les deux pouvoirs". Ceci revient à dire que les rapports entre l'exécutif et le législatif étaient déséquilibrés. Au profit et donc au détriment de qui et pourquoi ? Peut-on espérer que cet aménagement technique sera le prélude à une ouverture politique et au développement d'une authentique démocratie au Maroc ?**

Il y a presque cinquante ans, peu après la signature du Manifeste de l'Istiqlal, le 11 janvier 1944, Abderrahim Bouabid et Mehdi ben Barka évoquèrent avec le roi Mohammed ben Youssef la question du futur régime du royaume marocain indépendant. Le sultan accepta volontiers l'idée d'une démocratisation de la monarchie mais refusa l'idée d'une monarchie constitutionnelle. On peut "démocratiser" mais sans soumettre l'État au droit. Le prétexte invoqué par Mohammed ben Youssef fut le suivant : la lutte pour l'indépendance suppose l'unité de tous les combattants. L'idée de constitution, trop moderniste ou trop révolutionnaire, effaroucherait plusieurs vieux turbans du Makhzen.

"Pour réussir et s'implanter, la démocratie, disait le 3 mars 1992 Hassan II, doit être administrée à des doses minutieusement étudiées et soigneusement adaptées". Sinon, annonce le roi, il y aura "implosion de la société" marocaine. En attendant, il ne peut y avoir que hassanisme et démocratie hassanienne.

Une fois l'indépendance acquise, le sultan devenu roi puis son fils Hassan II, ont sacrifié, souvent pour obtenir des prêts internationaux, à des rites politiques modernes. Et le Maroc a été doté successivement de plusieurs constitutions. Mais est-on passé pour autant d'un pouvoir

despotique à un pouvoir démocratique? Le roi a-t-il réellement l'intention de faire évoluer son pays vers un régime démocratique ou agite-t-il de temps à autre cet espoir, de manière machiavélique, pour calmer les impatients et perpétuer le despotisme? De manière plus radicale, une démocratie peut-elle être octroyée, "administrée" dit le roi, ou ne résulte-t-elle pas nécessairement d'une conquête faite par le peuple? Une démocratie qui se pare d'un adjectif quelconque, en l'occurrence "hassanienne", n'est-elle pas une contradiction dans les termes? Les questions paraissent simples, les réponses le sont moins.

On appelle démocratie un régime où les hommes forment volontairement une association où dominants et dominés se donnent réciproquement des garanties. D'avance, les hommes acceptent de ne plus traiter leurs différends par la violence mais par le dialogue, simultanément conflictuel et consensuel, et par les élections s'il s'agit de démocratie représentative. Il est admis aussi que les délégations de pouvoirs viennent uniquement des hommes, par le biais d'élections sincères et régulières, et sont donc toujours révocables. En conséquence, les minorités acceptent de se soumettre au pouvoir provisoire de la majorité. De son côté, celle-ci accepte d'auto-limiter son pouvoir en donnant des garanties écrites aux dominés. La promulgation de ces garanties s'appelle libéralisation, ce qui n'est qu'un aspect de la démocratisation. Les citoyens peuvent alors, sans craindre une quelconque répression, exprimer leurs opinions, fussent-elles différentes de celle de l'État, dans des limites toutefois admises par tous.

Peut-on s'attendre au Maroc à ce qu'à la fois les élites et les groupes les plus défavorisés acceptent simultanément un tel contrat démocratique? Celui qui jouira du pouvoir acceptera-t-il que les citoyens puissent exercer des libertés élémentaires, exprimer une opinion contraire aux siennes, obtenir un passeport, changer de religion, distribuer des tracts par exemple? Une femme marocaine pourra-t-elle épouser l'homme de son choix, fut-il étranger et non-musulman? Celui qui exercera le pouvoir acceptera-t-il de le remettre en jeu ultérieurement? Ou refusera-t-il de considérer son propre pouvoir comme volatile et utilisera-t-il nécessairement la démocratie uniquement pour arriver au pouvoir afin ensuite de détruire la démocratie? Et les minoritaires accepteront-ils d'attendre et de ne pas utiliser immédiatement la violence pour satisfaire leurs désirs? Enfin peut-on, au Maroc, accepter que la légitimité ne vienne plus de Dieu et que les hommes seuls fassent la loi? L'individu peut-il devenir porteur de droits et de pouvoirs?

Il n'est pas simple de répondre à ces questions qui ne sont sans doute pas toutes sur le même plan. Et peut-être même ne nous les poserions-nous même pas si nous n'avions pas des doutes sur le

fonctionnement de la démocratie dans notre propre pays. La médiocrité de nos propres débats, la fragilité et la versatilité de nos opinions, les désresponsabilisations multiples des citoyens, le repli sur la sphère du privé vécu comme désengagement, bref la transformation en nous-mêmes des vertus démocratiques en passions expliquent peut-être nos sommations faites aux autres de devenir démocrates comme si l'universalisation de nos valeurs pouvait nous rassurer. Et s'ils deviennent démocrates, faut-il que ce soit nécessairement sur le modèle de la démocratie représentative ? Les questions deviennent vite complexes.

*A priori*, on peut réellement douter de l'existence de la démocratie au Maroc. En effet la somme d'une constitution, d'élections, d'un parlement, de partis et d'une presse ne fait pas une démocratie. D'autant plus que les règles élémentaires de la constitution sont ignorées dans les faits, que les élections ont toujours été systématiquement truquées ou différées, que les militants des partis ont fait l'objet de répressions diverses jusqu'à la torture systématique, la disparition ou la mort et que la presse n'était libre que pour autant qu'elle ne touchait jamais à des sujets tabous, la religion ou le chef de l'État. Et encore, sa liberté relative n'existait que si elle s'exprimait en français et non en arabe et qu'elle était destinée aux classes moyennes urbaines alphabétisées et non aux illettrés ou aux semi-illettrés que seule la télévision gouvernementale pouvait atteindre. Par exemple, la liberté de créer un parti n'était pas reconnue à tous, les communistes et les islamistes en ont fait l'expérience.

Qu'est-ce qui alors empêche l'avènement de l'État de droit au Maroc ? Est-ce vraiment le roi comme on le dit très souvent ? Est-ce le poids particulier que les traditions donnent à la monarchie ? A ces questions, il y a des réponses simplistes et d'autres un peu plus subtiles. On connaît la réponse islamiste ou wahhabite. La Loi ne vient que de Dieu. Celui-ci a tout prévu et tout organisé. Le Coran peut alors servir de fondement exclusif au droit sacré, à la chariaa. Dès lors, il n'est nul besoin de constitution ni même de chambre des députés puisque les lois sont déjà présentes et ne peuvent être choisies par les hommes.

Voilà donc une première explication, rarissime, il faut le dire, au Maroc : "l'Islam" s'opposerait à la démocratie. Mais une religion, dans les contradictions de ses interprétations, n'est rien d'autre que le reflet de la société qui les produit. Y a-t-il donc au Maroc des obstacles sociaux à la démocratie ? Les dominants ont-ils vraiment intérêt à ce type de régime ? Et si c'étaient les dominés qui ne voulaient pas de la démocratie ?

Un bref retour sur l'histoire est maintenant nécessaire. Rappelons le processus de formation de l'État marocain. La société marocaine fut

historiquement une société tribale où des paysans armés s'opposèrent aux prétentions fiscales d'un État embryonnaire. Les conflits ont presque toujours été résolus dans le passé par la violence. Seuls les marabouts avaient, au nom de Dieu, une fonction d'arbitrage. Cette société fut donc dépourvue, dans son histoire, de culture démocratique. On n'y trouvait de "démocratie" que dans les assemblées délibérantes tribales ou villageoises. D'autre part, le choix fait par les sultans d'utiliser une symbolique religieuse pour compenser leur impuissance a aussi été défavorable à la démocratie. Cette faiblesse a aussi été la cause d'une lutte incessante de ces chefs d'État contre toute forme de démocratie ou d'autonomie urbaine, toute velléité de création de société civile ayant été brisée par l'État. Qu'on pense aux républiques de Salé ou de Tétouan, il y a trois siècles. Mais il s'agissait là de mouvements induits par l'arrivée d'immigrants espagnols, les Andalous musulmans.

Par la suite, au XIXe et au XXe siècles, il y eut au Maroc des velléités de démocratisation ou de libéralisation. Des hommes purent faire des comparaisons avec l'étranger et ils déclenchèrent des processus de modernisation, mais trop tardivement car le mouvement de la colonisation était en cours. Il ne reste plus aujourd'hui que le souvenir des quelques constitutions élaborées au Maroc au début de ce siècle. Ensuite, le pouvoir colonial européen a été tout, sauf démocratique. Une chance historique a existé que les Européens de l'époque n'ont pas voulu saisir. On a préféré défendre les privilèges des colons. Aussi la France a voulu avoir à faire à des protégés et non à des citoyens. Lyautey a organisé la politique des grands caïds et il a respecté le pouvoir sultanien de nature patrimoniale. Et ce sont justement les inégalités engendrées par cette politique qui ont suscité l'apparition du mouvement nationaliste après la crise de 1930.

Toujours est-il que le Maroc n'a jamais connu d'État centralisé avant l'arrivée des Européens. Ce pays demeure donc fragmenté selon des clivages tribaux, régionalistes, religieux, clientélistes également. Tout cela favorise les passe-droits, les privilèges, la corruption, bref tout ce qui interdit la démocratie car les meilleurs sont certains de ne pas voir leurs mérites reconnus.

Après l'indépendance, la faiblesse de la royauté marocaine a conduit à une progressive vitalisation d'une conception califale du pouvoir. Dans l'ordre des légitimités, on trouve en premier l'histoire et en second l'islam. La démocratie ne vient jamais qu'en troisième lieu. Cet usage purement instrumental de la démocratie explique les nombreuses irrégularités des scrutins car ils ne sont pour les hommes du pouvoir que de simples jeux, tout au plus des confirmations de qui est déjà légitime à leurs yeux. Ce qui explique en retour que l'existence d'un parlement ne supprime pas le risque de soulèvements urbains ou ruraux.

On a donc fait l'économie de l'État-nation. Les hommes ne peuvent pas être dépositaires du droit. La souveraineté a toujours été placée au-dessus d'eux. Dans un premier temps, juste après l'indépendance, les gouvernants ont essayé de légitimer leur pouvoir par l'enrichissement. Ils n'avaient pas réellement de projet politique à long terme. Ou alors, il ne s'agissait que du maintien au pouvoir de la dynastie en place. Tout alla bien tant qu'il n'y eut pas de crise internationale. Ce sont ces perturbations récentes qui font qu'on pose aujourd'hui le problème de la démocratie.

C'est, en effet, après la crise économique des années 80 que le thème de la démocratie, antérieurement très secondaire, a pris la place de celui du socialisme. Le Maroc, comme les autres États maghrébins, a voulu sortir de la crise en ouvrant son économie sur l'extérieur, suivant en cela les conseils du FMI et de la Banque mondiale. Simultanément ont été opérés quelques changements politiques avec la modification de la constitution en 1980. Des journaux interdits ont revu le jour mais en changeant de titres tandis qu'en même temps, d'autres journaux disparaissaient définitivement. Des prisonniers politiques ont été libérés, alors que d'autres, islamistes, étaient incarcérés. Il y a là de la démocratie-spectacle à destination des prêteurs américains ou européens, d'autant plus visible que la dette augmente, mais cette démocratisation, il faudrait mieux parler de libéralisation, reste ambiguë car les organes répressifs de l'État demeurent tous en place.

---

## Obstacles apparents, obstacles réels

---

Mais cette exaltation conjoncturelle de la démocratie n'empêche pas que demeurent d'importantes limitations ou des obstacles qui font l'essentielle fragilité de ce type de régime. Qu'on pense tout d'abord à l'analphabétisme qui empêche la diffusion rapide des idées. Celui-ci demeure élevé, tout particulièrement dans les campagnes. Les démocrates ne sont en conséquence que des citoyens. Or le taux de citoyenneté ne dépasse pas encore 50%. Ensuite, on peut souligner la faiblesse des classes moyennes dans ces mêmes villes. On peut aussi arguer des nécessités du développement qui imposeraient un pouvoir fort. Autre raison possible : le maintien de conflits, comme celui du Sahara occidental, oblige les partis à manifester une unanimité nationale de façade et donc à taire leurs griefs pour ne pas affaiblir le front national face à l'étranger. On peut aussi évoquer la coexistence de la pauvreté et des télévisions occidentales qui crée de telles frustrations que plus aucun dialogue n'est possible entre déshérités et bourgeois. Par ailleurs, plus les islamistes accusent la démocratie, dont le nom est

d'origine grecque et cela même en arabe, d'être une théorie importée, plus ils s'agitent, et plus l'État devient répressif et restreint les libertés publiques. Mais l'État sait aussi utiliser les islamistes, pour faire assassiner des opposants ou pour briser les mouvements étudiants. Car on constate qu'à l'occasion, islamistes et pouvoir coopèrent fort bien contre la démocratie. Autre explication, il n'existe aucun grand État dans le monde arabe qui puisse servir de modèle ou qui puisse faire pression, par ses richesses, en faveur de la démocratie.

Mais tout cela n'est que prétextes ou causes apparentes. Il y a sans doute des raisons un peu plus sérieuses. On peut en indiquer maintenant une qui est essentielle : l'éducation des enfants dans la famille. Les privilèges donnés au jeune garçon avant sa circoncision, tant qu'il est élevé par les femmes, en font un micro-despote qui cherchera d'abord à assurer le contrôle de la sexualité de sa soeur. On lui apprend alors à fonctionner selon le principe de plaisir et non selon le principe de réalité. Devenu adulte, cet homme, non seulement pourra avoir des réticences à accepter le vote des femmes ou celui d'autres hommes, mais plus fondamentalement, il n'acceptera pas volontiers que son propre pouvoir, sa source de plaisir, soit contesté par quiconque. Dans aucun pays arabe jusqu'à présent, un pouvoir quelconque n'a accepté, à la suite d'élections, de laisser la place à une opposition devenue majoritaire.

Le pouvoir joue en effet un rôle beaucoup trop important pour réduire des angoisses multiples dues aux souvenirs de la petite enfance. On ne peut donc le laisser contester ou menacer par les jeux de la politique. Dans ce sens, il y a une action tenace des femmes, car elles sont entièrement responsables de l'éducation qu'elles donnent à leurs enfants, contre la démocratie. Cela dit, il y a toujours eu de multiples modèles familiaux dans les pays arabes et ce n'est là que le modèle dominant. Tous les frères n'éprouvent pas d'intenses désirs sexuels incestueux pour leurs soeurs et donc tous les hommes, loin de là, ne paniquent pas lorsque des femmes sont présentes dans l'espace public ou dans le champ politique.

D'autres raisons limitent la démocratie : jamais, jusqu'à une période très récente, on n'a voulu établir au Maroc, de profondes réformes fiscales instaurant une fiscalité directe progressive. La conséquence de la prédominance de la fiscalité indirecte est le maintien de très fortes inégalités économiques et sociales qui ne sont pas favorables à la démocratie. Des sociétés pauvres ont aussi besoin de riches, même et surtout si ceux-ci ne le sont que temporairement, au moins pour rêver. Et les riches savent en général qu'ils ne resteront pas riches trop longtemps. Ils sont menacés par des disgrâces brutales, des saisies ou des révoltes populaires. Il y a donc un large consensus, dû à la pauvreté, pour accepter une richesse ostentatoire et des grands écarts de

fortunes. Ce qui est tout à fait contraire à la démocratie. Sans une élévation substantielle des revenus moyens, la démocratie restera ainsi longtemps très fragile.

Maintenant on peut aussi s'interroger, et c'est peut-être là le plus important, sur l'absence de passions démocratiques chez les dominés. Pourquoi, en dehors de quelques féministes isolées, les femmes ne luttent-elles pas pour étendre ce qu'on pourrait croire être leurs droits, pourquoi les pauvres ne réagissent-ils pas et ne souhaitent-ils pas participer à l'élaboration des lois? On pourrait incriminer de multiples raisons : l'usage multiple de drogues, dont le haschich, est parfois évoqué. On peut aussi penser que les éléments les plus dynamiques sont, jusqu'à présent, partis en Europe. Ne resteraient donc que ceux qui sont incapables de lutter, les plus faibles. On peut, de manière plus paradoxale, dire que les femmes, par exemple, exercent déjà le vrai pouvoir en choisissant leur bru et qu'elles n'ont pas de temps à perdre à conquérir des pouvoirs apparents comme le pouvoir politique qu'elles laissent aux hommes. Cette explication serait déjà beaucoup plus profonde. Mais il y a aussi un plaisir profond à être dominé, qui en cas de crise, peut se manifester par la possibilité d'accuser les gouvernants sans se remettre personnellement en cause. La démocratie impose aux "pauvres" de mettre leurs désirs sous le contrôle de la loi. Or la pauvreté (relative) est telle qu'elle ne permet rien d'autre que le principe de plaisir. Ni les prétendues "traditions" ni la "perversité" des gouvernants ne sont les raisons essentielles de l'absence de démocratie. Et devant ce fait massif, tous les effets d'annonce ne seront que ce qu'ils sont, des effets d'annonce.

---

## Les facteurs favorables

---

Mais présenter ainsi les facteurs défavorables à la démocratie serait oublier tous les facteurs favorables, à commencer par la séparation entre l'Islam et l'État marocain qui est un fait ancien quoi qu'on pense, même si on essaye aujourd'hui de revenir là-dessus. Il y a aussi les cultures juridiques qui existent depuis très longtemps, aussi bien dans les villes qu'autour des greniers collectifs ou des coutumiers tribaux dans les campagnes. Les Marocains savent, depuis très longtemps, ce qu'est un engagement écrit. Et l'idée de contrat est très présente dans leur culture.

Ils connaissent aussi ce qu'est un système à partis multiples. Les presses de ces partis se montrent parfois très critiques vis-à-vis des pouvoirs établis. La liberté de la presse, souvent réduite, n'en est pas moins réelle. Il y a un parlement avec des oppositions. Des partis

importants, comme l'Istiqlal ou l'USFP, réclament en ce moment même le renforcement de l'État de droit et les politiques répressives de l'État suscitent des réactions, donc des luttes pour les libertés. Les partis marocains qui font de la surenchère sur la question du Sahara ont des arrière-pensées. Ils espèrent qu'un jour, ils feront payer au pouvoir ce soutien. Cela se traduira en reconnaissance, en retour d'exilés, en libérations de prisonniers politiques. Quand un État commence une libéralisation, l'expérience montre que nul ne sait quand elle se terminera ni comment. Les ondes de choc des libéralisations en cours peuvent faire rapidement sauter les limites qui restent en place et alors une réelle démocratisation pourrait apparaître. Par ailleurs les classes moyennes existent dans les villes et celles-ci continuent à s'accroître régulièrement au point où les paysans seront bientôt partout minoritaires. Il y a des professeurs d'université ou des intellectuels qui peuvent avoir des regards lucides sur leur société et qui sont capables de faire des comparaisons internationales devant leurs auditoires. Des comités de lutte pour le respect des droits de l'homme existent et se font entendre. On a donc au moins, au Maroc, une démocratie évasive.

**Jean-François Clément**, professeur à Nancy, est auteur de plusieurs études sur le Maroc.